



AIDES A LA MOBILITE

Hors statut ERASMUS

21 Mai 2026

UN FORMAT VISIO CONFERENCE



**UNE REUNION SUR LES AIDES A LA MOBILITE
POSEZ VOS QUESTIONS SUR LES AIDES DANS LA MESSAGERIE INSTANTANEE DU ZOOM.
DES REPONSES SERONT APPORTEES EN DIRECT**

**POUR TOUTE QUESTION INDIVIDUELLE SUR VOTRE DOSSIER DE MOBILITE : CONTACTEZ
VOTRE GESTIONNAIRE !**

UN SUPPORT DISPONIBLE APRES LA REUNION SUR [L'ENT ETUDIANT](#)

LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

ACCOMPAGNER tout au long de votre
mobilité à l'international
DONNER LES CLES pour la réussite de
votre séjour d'études

ETUDIANTS

**Restez attentifs à tous les messages de la
Direction des Relations Internationales,
de vos coordinateurs pédagogiques, de
votre établissement d'accueil**



LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Christelle DUCLAU et Laure TISNE

Gestionnaires mobilité étudiante en
fonction de votre pays de destination

Bâtiment Accueil 2eme étage, bureau ACC209

Lundi au Jeudi : 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h à 12h



christelle.duclau@u-bordeaux-montaigne.fr

laure.tisne@u-bordeaux-montaigne.fr



<https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/international.html>

LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

David CAZENAVE

Gestionnaire stages et aides à la mobilité

Bâtiment Accueil 2eme étage, bureau ACC209

Lundi au Jeudi : 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h à 12h



David.cazenave@u-bordeaux-montaigne.fr



<https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/international.html>

VOTRE ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE MOBILITE D'ETUDES

[https://etu.u-bordeaux-
montaigne.fr/fr/international.html](https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/international.html)

Ouvert 24/24 et 7/7 !





**PARTIR EN
MOBILITE :
SON BUDGET**

RAPPEL

FAIRE LE POINT SUR SON BUDGET

PARTIR EN MOBILITÉ A UN COÛT

FAIRE LE POINT SUR SON BUDGET AVANT SON DEPART EN MOBILITE

- **ÉVALUER LES DEPENSES A ENGAGER AVANT VOTRE DEPART**
- **ÉVALUER LE COÛT DE LA VIE SUR PLACE AVANT LE DÉPART**
- **DISPOSER D'UN BUDGET PERSONNEL SUFFISANT**
- **CERTAINS PAYS EXIGENT QUE VOUS AYEZ UNE RÉSERVE D'ARGENT CONSÉQUENTE POUR AVOIR LE VISA**



DÉPENSES

- VISA
- TRANSPORT
- ASSURANCE
- LOGEMENT
- CERTIFICATION

...

RESSOURCES

- SALAIRE
- PRÊT
- ECONOMIES...

LES AIDES A LA MOBILITE : UN SUPPORT POUR VOTRE PROJET

un COMPLÉMENT pour votre budget

pas automatiques

**ne couvrent pas la totalité de vos
frais à l'étranger.**



**PARTIR EN
MOBILITE :
QUELLES SONT
LES AIDES
PROPOSEES**

LES AIDES A LA MOBILITE

- Vous devez obligatoirement **faire la demande d'aide à la mobilité AVANT LE DÉBUT DE VOTRE SÉJOUR.**
- L'attribution d'une aide à la mobilité n'est pas automatique
- **En fonction des budgets disponibles et des règlements**

LES AIDES A LA MOBILITE

LES AIDES À LA MOBILITÉ POUR UNE MOBILITÉ D'ÉTUDES SONT ATTRIBUÉES DANS LE CADRE D'UNE COMMISSION MENSUELLE. C'EST LA COMMISSION MENSUELLE QUI DÉTERMINE L'AIDE À LA MOBILITÉ QUI VOUS SERA ATTRIBUÉE

LES AIDES A LA MOBILITE

- **Les aides à la mobilité ne sont pas cumulables entre elles**
- **Boursiers du CROUS : vous cumulez votre bourse du CROUS et l'aide à la mobilité attribuée**

LES AIDES A LA MOBILITE

- **Attribuées en fonction de votre dossier**
- **Sont versées après votre départ en mobilité en 2 fois**
- **Anticipez vos dépenses de vos 2 premiers mois sur place**

LES AIDES A LA MOBILITE

Université Bordeaux Montaigne

- 1. AMI (tout type de mobilité ; attention aux critères d'éligibilité)**
- 2. Région Nouvelle-Aquitaine (tout type de mobilité ; attention aux critères d'éligibilité)**

1. AIDES A LA MOBILITE AMI : DE 1 à 10 mois consécutifs*

- Seuls les étudiants boursiers du CROUS sont éligibles
- 400€/mois

AIDE A LA MOBILITE VERSEE PAR UBM

Versement AMI

- **1 acompte** (entre 70% et 80%) après réception et instruction des pièces (attestation d'arrivée et dossier de mobilité complet)
- **1 solde** après réception et instruction des pièces (attestation de fin de séjour et dossier de mobilité complet)

2. L'AIDE A LA MOBILITE REGION NOUVELLE AQUITAINE

Quelques points du règlement

- Enveloppe maximum de 3600€ (étudiants non boursiers du CROUS) et de 4500€ (boursiers du CROUS) pour l'ensemble du parcours de formation jusqu'au Master 2 inclus
- Séjour d'études à l'étranger dans un seul établissement et validant pour le diplôme préparé
- Le séjour à l'étranger doit faire l'objet d'un contrat d'études ou de formation

L'AIDE A LA MOBILITE REGION NOUVELLE AQUITAINE

Quelques points du règlement

Plafond de revenus du ou des parents du demandeur (sauf si demandeur indépendant financièrement) fixé à 50 000€ (revenu fiscal de référence, pondéré par les points de charge)

8 semaines consécutives minimum, plafond de financement par année académique : **26 semaines maximum**

Etre âgé de moins de 31 ans à la date de début du séjour d'études

Les demandes d'étudiants dont la structure d'accueil est située à moins de 100 km du lieu de résidence en France : éligibles si un contrat de location d'un logement à l'étranger est fourni

Les étudiants français effectuant un séjour d'études dans un pays dont ils ont également la nationalité : éligibles si un contrat de location d'un logement à l'étranger est fourni

L' AIDE A LA MOBILITE REGION NOUVELLE AQUITAINE

Montant de l'aide régionale

Pour les boursiers :

- Une aide de 100€ par semaine complète
- Une aide de 110€ par semaine complète si revenu fiscal de référence (=RFR) inférieur à 30 000€ (bonus inclusion)

Pour les non boursiers :

- Une aide de 80€ par semaine complète
- Une aide de 100€ par semaine complète si revenu fiscal de référence (=RFR) inférieur à 30 000€ (bonus inclusion)

NON CUMULABLE AVEC L'AIDE AMI et ERASMUS+

L'AIDE A LA MOBILITE REGION NOUVELLE AQUITAINE

Un acompte après instruction du dossier et à réception de pièces qui certifient la présence à l'étranger et le début des cours en complétant sa demande en ligne sur Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine et sur présentation d'une attestation de fin de séjour

Solde et à réception de pièces qui certifient la fin du séjour (respecter les délais !)

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/sejours-detudes-letranger-public-post-bac>



**AVANT LA
MOBILITE
DETERMINER
MON PROFIL**

Université Bordeaux Montaigne

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DES AIDES A LA MOBILITE

- En fonction de la durée de votre mobilité (au semestre ou à l'année)
- Selon votre profil
- Déposer impérativement son dossier **AVANT** son départ en mobilité

DEPOSER **1** SEUL DOSSIER :

- soit sur Aquimob ;
- soit sur MDNA en fonction de votre profil

JE SUIS **NON BOURSIER DU CROUS**



JE PARS 1
SEMESTRE

Je dépose mon
dossier sur le
portail MDNA*

Je serai contacté
par la Région
pour la suite de
mon dossier



JE PARS 2
SEMESTRES

Je dépose mon
dossier sur le
portail MDNA*

Je serai contacte
par la Région pour
la suite de mon
dossier

*** MDNA = MES DEMARCHES EN NOUVELLE AQUITAINE**

JE SUIS BOURSIER DU CROUS



*** MDNA = MES DEMARCHES EN NOUVELLE AQUITAINE**



**AVANT LA
MOBILITE
DEPOSER SON
DOSSIER**

**JE SUIS BOURSIER DU CROUS ET JE
PARS 2 SEMESTRES EN MOBILITE
D'ETUDES, JE DEPOSE MON
DOSSIER SUR AQUIMOB**

PORTAIL AQUIMOB

<https://www.aquimob.fr/>

BOURSIERS DU CROUS ET MOBILITE DE DEUX SEMESTRES : AQUIMOB



A la une

Déposer, modifier
mon dossier
Aquimob



Calendrier

avr. 2022

l.	m.	m.	j.	v.	s.	d.
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

aujourd'hui

• Agenda complet

#ErasmusDays 2021

Le dispositif Aquimob

Vous êtes étudiant(e) en Nouvelle-Aquitaine et vous souhaitez effectuer une mobilité de stage ou d'études à l'étranger ?

Déposez un dossier unique de demande d'aide financière sur la plateforme Aquimob !



Actualités



Contacts



BOURSIERS DU CROUS ET MOBILITE DE DEUX SEMESTRES : AQUIMOB

aquimob.fr
Toutes les aides en un seul clic

Présentation Aides à la mobilité Déposer son dossier Focus F.A.Q.

Accueil > Déposer son dossier > Déposez !

Déposez !

Vous devez prendre connaissance des étapes relatives à déposer votre dossier avant de débuter votre candidature. Vous pourrez accéder ensuite au formulaire de dépôt.

Déposer, modifier mon dossier Aquimob

Voir aussi

- Gérer votre dossier
- Les étapes du dépôt en ligne
- Calendrier de dépôt des dossiers

Déposer, modifier mon dossier Aquimob

Calendrier

avr. 2022

l.	m.	m.	j.	v.	s.	d.
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

aujourd'hui

Agenda complet

Actualités Contacts Facebook Partenaires

aquimob.fr
Toutes les aides en un seul clic

Déposer ou modifier votre dossier > Choix de l'établissement

Déposer ou modifier votre dossier

Choix de l'établissement

Veillez sélectionner votre établissement et cliquer sur "Valider" pour vous authentifier.

Université Bordeaux Montaigne Valider

N.B.: si votre établissement ne figure pas dans cette liste, merci de contacter votre gestionnaire de mobilité.

BOURSIERS DU CROUS ET MOBILITE DE DEUX SEMESTRES : AQUIMOB

OUVERTURE DE LA SESSION

2026/2027 : **1/07/2026** AU **31/07/2026**

1. COMPLÉTER SON DOSSIER EN LIGNE (10 minutes)
2. TRANSMISSION DU DOSSIER PAR MAIL
(SIGNE) A :

DAVID.CAZENAVE@U-BORDEAUX-MONTAIGNE.FR



**=> Dossiers présentés en
commission de septembre 2026**

BOURSIERS DU CROUS ET MOBILITE DE DEUX SEMESTRES : AQUIMOB

AVANT LE 31/08/2026 : ENVOI DES
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

ENVOI DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES
PAR EMAIL A [DAVID.CAZENAVE@U-
BORDEAUX-MONTAIGNE.FR](mailto:DAVID.CAZENAVE@U-BORDEAUX-MONTAIGNE.FR)



**JE SUIS BOURSIER DU CROUS ET JE
PARS 1 SEMESTRE**

Ou

**JE SUIS NON BOURSIER DU CROUS
ET JE PARS 1 SEMESTRE OU 2
SEMESTRES**

Je dépose mon dossier **AVANT
mon départ en mobilité
d'études sur la plateforme
Mes Démarches en Nouvelle-
Aquitaine MDNA**

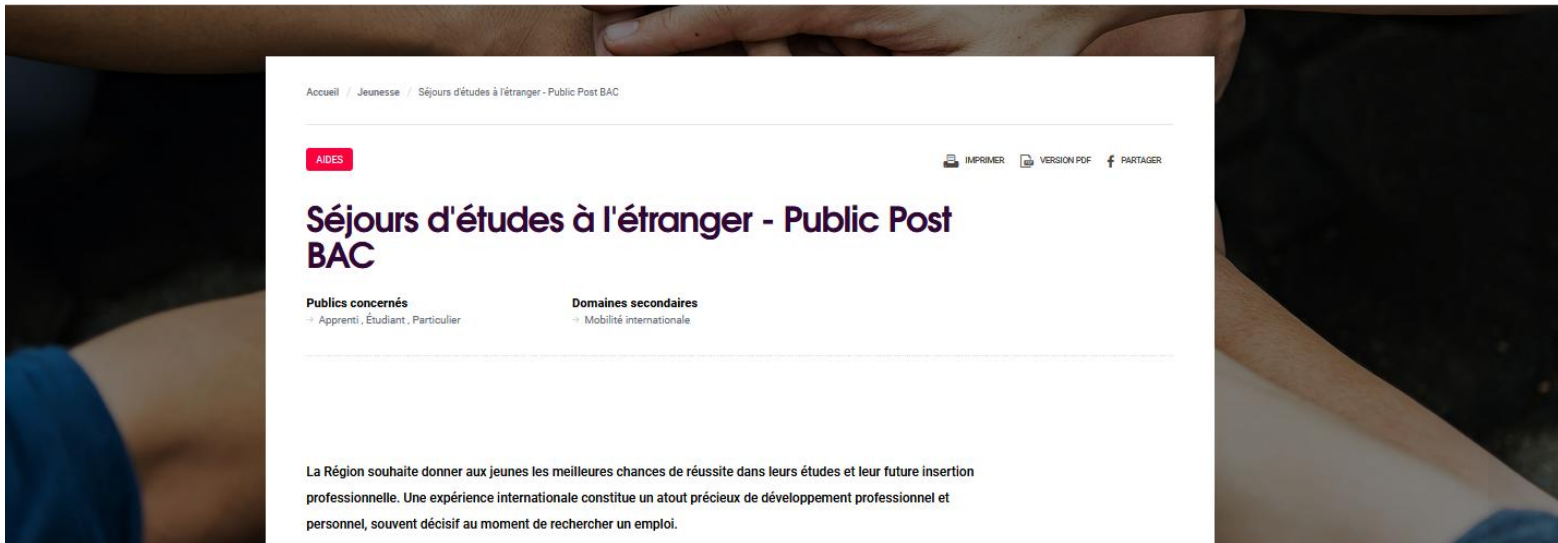
A PARTIR DU 1/07/2026 (AVANT VOTRE DEPART EN MOBILITE)

1-prenez
connaissance des
modalités de dépôt
sur le [guide des
aides à la mobilité](#)

3-Connectez-vous à
votre compte « Mes
démarches en
Nouvelle-
Aquitaine »

2-Créer votre
compte sur [« Mes
démarches en
Nouvelle-
Aquitaine »](#)

Se connecter au [portail MDNA](#)



Accueil / Jeunesse / Séjours d'études à l'étranger - Public Post BAC

AIDES IMPRIMER VERSION PDF PARTAGER

Séjours d'études à l'étranger - Public Post BAC

Publics concernés → Apprenti, Étudiant, Particulier

Domaines secondaires → Mobilité internationale

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Objectifs

Contribuer à la réalisation d'un séjour d'études à l'étranger, d'une durée minimale de 8 semaines pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (Post Bac).

Calendrier

Les demandes de bourse peuvent être déposées tout au long de l'année.

Bénéficiaires

- tout étudiant,
- apprenti.








A PARTIR DU 1/07/2026 (AVANT VOTRE DEPART EN MOBILITE)

Se connecter au portail MDNA

Pour les établissements :

- Si un établissement n'est pas enregistré pour valider les demandes de ses apprenants, contacter le service Mobilités Internationales

Documents à télécharger

-  **RÈGLEMENT D'INTERVENTION SÉJOURS D'ÉTUDES POST BAC**
(PDF 185.1 Ko)
-  **LIEN CALCULATEUR REVENU PONDÉRÉ (POINTS DE CHARGE)**
(XLSX 11.87 Ko)
-  **ATTESTATION DE PRESENCE**
(PDF 277.74 Ko)
-  **COMMENT BIEN SAISIR MA DEMANDE SUR MES DEMARCHES EN NOUVELLE-AQUITAINE**
(PDF 1.53 Mo)
-  **COMMENT BIEN SAISIR MA DEMANDE DE PAIEMENT SUR MES DÉMARCHES EN NOUVELLE-AQUITAINE**
(PDF 1.68 Mo)

CREER MON DOSSIER

Contactez-nous

VOTRE PRÉNOM *

PRÉNOM

VOTRE NOM *

NOM

VOTRE EMAIL *

E-MAIL

TÉLÉPHONE *

TÉLÉPHONE

MON DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE *

Se connecter au portail MDNA

Bienvenue

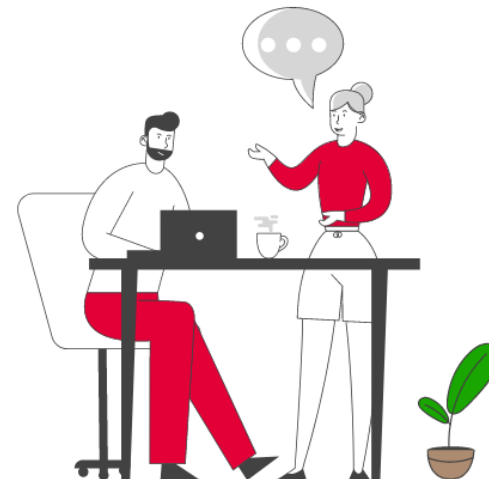
Connectez-vous

Adresse mail

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER



Vous n'avez pas encore de compte ? [Créez votre compte](#)

A PARTIR DU 1/07/2026 (AVANT VOTRE DEPART EN MOBILITE)

4-Commencer la
saisie de votre
demande d'aide
(**année universitaire
26/27**)

6-Joindre les pièces
justificatives

5-Renseigner le
formulaire en
fonction de l'aide
sollicitée



7-Cliquer sur l'étape
3 pour envoyer
votre demande



8-Réception de
votre dossier pour
instruction

Que devient mon dossier déposé sur MDNA ?

- Une fois votre dossier finalisé et après avoir cliqué sur « envoyer » votre dossier est transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine. Vous recevrez par **e-mail un accusé de réception de votre demande.**
- Tant que vous n'avez pas cliqué sur « envoyé » il est toujours possible de revenir et de modifier le formulaire de demande et/ou les pièces jointes.
- Une question sur le portail MDNA ? Le Service Relations aux Usagers de la Région Nouvelle-Aquitaine - 05.49.38.49.38 ou mobilites@nouvelle-aquitaine.fr

Que devient mon dossier déposé sur MDNA ?

- **Votre dossier sera co-instruit par UBM** : cela signifie qu'UBM reçoit une **notification** pour valider votre statut d'étudiant à UBM (éviter les dossiers « fantômes » par exemple). Une partie des données de votre dossier est transmise à UBM.
- **En fonction de votre profil** une réponse vous sera apportée soit par UBM ou par la Région Nouvelle-Aquitaine

Quelques grands principes

- **Déposer votre demande AVANT LE DÉBUT DE VOTRE SÉJOUR d'aide à la mobilité**
- **Pour les candidats boursiers du CROUS, déposer le dossier avec l'attribution conditionnelle**
- **Faites attention aux dates renseignées (base de l'estimation) dans Aquimob et MDNA**

Quelques grands principes

- Une demande d'aide ne garantit pas l'obtention d'une aide à la mobilité
- Le remboursement du trop-perçu sera demandé en cas d'interruption de la mobilité ou durée de séjour inférieure à celle renseignée (sauf cas de force majeure) **ATTENTION AUX DATES RENSEIGNEES DANS VOTRE DOSSIER.**

Déposer les pièces justificatives de votre séjour d'études

AIDE AMI : déposer son attestation d'arrivée et de fin séjour sur le portail des mobilités UBM via le formulaire « suivi de mobilité »

AIDE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE : suivre les instructions de la Région pour le dépôt de vos pièces justificatives + déposer son attestation d'arrivée et de fin séjour dans le portail des mobilités UBM via le formulaire « suivi de mobilité »

Les autres aides à la mobilité

- Se renseigner auprès de la commune de résidence, département... de vos parents. D'autres aides ponctuelles peuvent être proposées

**Université Bordeaux
Montaigne**

Domaine Universitaire
-33607 Pessac Cedex
Tél : +33 (0)557 12 44 44
Fax : +33 (0)557 12 44 90

www.universite-bordeaux-montaigne.fr



Université
Bordeaux Montaigne



@UBMontaigne



@UBMontaigne

Bon séjour !